



☎ 02 38 92 40 72

EXT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	11
▪ Votants	13

Objet : RIFSEEP : révision annuelle du régime indemnitaire - Filière administrative et technique

Délibération n°21/2025

Madame le Maire rappelle que la collectivité de Noyers a mis en place, pour le personnel de la Mairie, depuis le 1^{er} mars 2018 (*délibération N° 06/2018*), le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou **R.I.F.S.E.E.P.**

Madame le Maire rappelle également que le R.I.F.S.E.E.P. comprend 2 parts :

- o L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle **ou IFSE**,
- o Le Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent **ou CI**.

Madame Le Maire précise que, comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 27/03/24, il convient de réviser les montants et les conditions d'octroi du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2025, les montants et les conditions suivantes du R.I.F.S.E.E.P. :

1/ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoint Administratifs			
G1	Fonction de secrétaire de Mairie	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

FILIERE TECHNIQUE

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoints technique			
G1	Polyvalence, technicité, expertise	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

2/ Le Complément Indemnitare :

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitare
Adjoints administratifs	
Montants annuels maximum	
G1	1 260 €
G2	1 200 €
Adjoints techniques	
Montants annuels maximum	
G1	1 260 €
G2	1 200 €

Le présent régime indemnitaire sera :

- attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dans les mêmes conditions que préalablement,
- révisé annuellement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.